

# BULLETIN NATIONAL HEBDOMADAIRE.

NRO. 19.

## Conseil.

Il fait communiquer au Citoyen Szaiowski, son Commissaire dans la Terre de Sochaczew, le rapport du Général Major Territorial Bielski, <sup>Le 3<sup>e</sup></sup> <sub>7<sup>bre</sup></sub>, ainsi que l'Acte d'Insurrection avec la liste des Commissaires du Bon Ordre, élus par les Citoyens de cette Terre, voulant entendre l'avis de son Commissaire sur ces objets.

Le Conseil a fait consigner dans ses Archives le compte rendu par le Département de Finances de l'emploi de 10,000 florins qu'à tout ché ce Département pour ses dépenses extraordinaires, & lui en assigne 10,000 autres.

Les membres de la Commission du Bon Ordre, siégeant à Brzesz, se sont dispersés; le Conseil fait écrire par le Président à son Commissaire Horain d'obvier à l'avenir à pareils inconveniens, & d'engager les dits membres à tenir leurs séances, devenues d'autant plus nécessaires, que les troupes de la République se sont aprochées de cette Ville.

Assigné au Département des besoins militaires 500,000 florins.

Le Citoyen Czarnek représente, qu'il est nécessaire d'envoyer des billets du trésor dans les Terres de Wizna & de Lomza pour payer les fourages fournis à l'armée; il demande encore que la défense de transporter des grains au delà de la Narew soit revoquée; renvoyé à la Commission du Bon Ordre de la Terre de Lomza.

**La Citoyenne Ostaszewska demande qu'on lui fasse payer ce qui lui est du par les Officiers Russes prisoniers de guerre ; le Conseil répond ne pouvoir actuellement faire droit à sa prétention.**

*Présidence du Suplément Wossidlo.*

*Lez  
G 2  
gbre.*

On fait lecture de deux projets d'Organisation intérieure des Hôpitaux militaires, proposés l'un par le Comité Révisionel de ces Hôpitaux, l'autre par le Département des Besoins militaires. Le Conseil fait inviter le Général Orlowski, Comandant de Varsovie, de se rendre à la séance, pour se concerter avec lui sur les moyens les plus efficaces de pourvoir aux besoins des dits Hôpitaux. Le Conseil a examiné de rechef les deux projets avec le Général, chaque membre a donné son avis ; l'on a décidé, conformément au désir du Généralissime, que le Général Orlowski aura l'inspection générale des Hôpitaux militaires, qu'il réglera leur organisation intérieure, avec pouvoir de choisir des sujets capables pour leur surveillance, & que toutes les fois qu'il aura besoin de quelques sommes pour leur entretien, il devra s'adresser au Conseil, qui ne manquera pas d'assigner les fonds nécessaires. Le Conseil a fait savoir ces dispositions au Comité Révisionel des Hôpitaux, lui enjoignant de se faire rendre compte dans le terme prescrit, des dépenses faites jusqu'ici par le Comité dirigeant ces Hôpitaux, & de présenter ce compte au Conseil.

Le Président de Varsovie porte à la connaissance du Conseil une réquisition du Comandant de cette Ville, pour qu'il soit marqué des quartiers à 8000 hommes, qui doivent hyverner dans la Capitale. Le Conseil, observant que les Cazernes qui viennent d'être désignées *ad interim*, pour servir d'Hôpitaux militaires, ayant été construites aux frais des Citoyens de la Ville, il ne serait pas juste que ces mêmes habitans logeassent gratuitement ces 8000 hommes. Décrété que les Magistrats & le Comandant de Varsovie nommeront des personnes qui loueront, pour le compte du Gouvernement, des maisons propres à loger les malades, qu'elles informeront le Conseil des sommes nécessaires pour le loyer ; il les fera payer aussitôt par la caisse Nationale.

*Lez  
G 3  
gbre.* Le Citoyen Przyiemski fait l'offre que sa Starostie soit vendue par le trésor National ; renvoyé au Département de Finance.

Sur un ordre exprès du Généralissime, le Conseil assigne les sommes suivantes: Contre la quittance du Général Mokronoski, pour les besoins de l'armée de Lithuanie, 600,000 florins, le tiers en argent comptant, le reste en billets du trésor; sur celle du Citoyen Krauze, Caissier général des armées, 300,000, dont le tiers aussi en argent; 18,000 ducats en or, sur la quittance du même Caissier; & 3000 florins sur celle du Colonel Josielewicz, pour les premiers besoins de son Pulk de Cavallerie Juive. Ce Colonel a adressé à toute sa Nation une Proclamation pour l'engager à s'insurger & se joindre aux Polonois, pour récupérer leur liberté & la leur propre.

Szaiowski, Comissaire du Conseil dans la Terre de Sochaczew *Le 4*  
*& le District de Mszczonow, représente que tant que cette partie ne 8bre.*  
 sera pas entièrement purgée d'ennemis, la Commission du Bon Ordre n'y pourra propager efficacement l'Insurrection. Il demande qu'il y soit nommé des Commissaires des vivres pour la livraison des fourages aux troupes de la République. Le Conseil approuvant ces représentations, suspend la nomination des membres de la dite Commission & charge le Département des Vivres de satisfaire à l'autre demande; il désigne en même temps des Commissaires pour la Division du Général Poninski.

Bielski, Général Major Territorial de Sochaczew, justifie par une note ses premières opérations dans cette Terre, & demande des fonds pour les premiers besoins des recrues qu'il y a levé; le Conseil agrée sa justification & le renvoie au Généralissime pour le second objet.

Enjoint au Département des Vivres de ce concerter avec celui des Besoins militaires, sur l'usage & l'entretien des chariots & des chevaux de transport permanens, déjà établis dans chaque District.

Le Conseil a fait remettre en liberté le Citoyen Traianowski, détenu chez les Frères de la charité.

Selon le rapport du 30 *7bre* du Département de Finance, il a délivré pour 20,000 florins d'obligations du trésor & en a changé contre des billets pour la valeur de 154,898.

Le Citoyen Tilly, Instituteur de la Terre de Varsovie, ayant porté plainte contre deux Economes, qui n'ont pas rassemblé le peuple aux heures d'instruction, & que le militaire opprime le paysan, le Conseil enjoint à la Commission du Bon Ordre du Duché de Mazovie de punir les contrevenants aux ordres du Gouvernement & renvoie au Généralissime pour le second point.

Plusieurs Citoyens demandent qu'on oblige différentes personnes, chez qui ils ont des fonds, à leur en payer une partie actuellement & disent qu'ils échangeront cet argent contre des billets du trésor; le Conseil suspend toute décision à cet égard, jusqu'à l'ouverture des Tribunaux Judiciaires.

D'autres demandent le payement d'apointemens arriérés; le Conseil témoigne que vu les besoins actuels de l'Etat, il est obligé de remettre à un autre temps le payement des arrérages des pensions.

Le Magistrat de Varsovie représente qu'il est dans l'impossibilité de fournir le reste des recrues en nature; renvoyé au Généralissime.

Le Comité chargé de rédiger le projet présenté à l'égard des émigrés, le soumet au Conseil; après quelques changemens, accepté tel qu'il suit:

" Le Conseil observant combien il serait injuste que, tandis qu'une partie des Citoyens versent leur sang & sacrifient leurs biens pour la Patrie, & que les autres qui sont dans l'étranger tranquilles spectateurs des efforts de leurs Concitoyens, partagent avec le temps, sans y avoir coopéré les frats de leurs travaux, décrète

1<sup>me</sup>. Que tout les Citoyens Polonais qui ont quitté leur Patrie depuis l'Insurrection & se trouvent dans les pays limitrophes, doivent se rendre dans les possessions de la République, qui ne sont pas occupées par l'ennemi, au plus tard pour le 15 Janvier 1795.

2<sup>do</sup>. Que ceux qui se sont absentés avant l'Insurrection & qui se trouvent dans des pays plus éloignés, doivent être rendus en Pologne, au plus tard le 15 d'Avril 1795, sous peine de payer les uns & les autres, passé le terme fixé pour leur retour, le double d'impôt annuel pour chaque mois de retard.

3<sup>me</sup>. On séquestrera au profit du trésor public, tous les revenus, de quelque nature que ce soit, de ceux qui ont obtenu la permission de s'absenter du pays depuis l'Insurrection, pour un temps limité, si ils ne reviennent pas en Pologne dans l'espace de deux mois, à compter du terme qu'ils auraient dépassé. Ceci concerne également les Citoyens qui ayant obtenu, sur promesse de revenir, la permission de s'absenter sans qu'on leur aye prescrit un terme pour leur retour, ne seraient pas rentrés dans leur Patrie au 15 Janvier 1795. Tous leurs revenus seront administrés au profit du trésor, jusqu'à ce qu'ils aient justifié pourquoi ils n'ont pu tenir parole au Gouvernement.

4<sup>me</sup>. Ce règlement comprend encore ceux qui se sont absentés de la Capitale, devant y retourner, ou informer au moins la Commission du Bon Ordre de Varsovie de leur retour dans le pays, pour en rendre compte au Conseil.

5<sup>me</sup>. Nul ne sera jamais excepté de la rigueur des articles ci-dessus, pas même les femmes maîtresses de leur fortune, hormis les personnes employées dans l'étranger par le Gouvernement.

6<sup>me</sup>. Le Conseil enjoint à toutes les Comissions du Bon Ordre de faire la liste des Citoyens absens, avant ou depuis l'insurrection, & d'en informer le Conseil; le même ordre a été donné au Comité des passe-ports.

7<sup>me</sup>. Après avoir reçu les informations qu'il vient de prescrire, le Conseil enjoindra au Département de Finance de procéder suivant les cas, à la séquestration des biens.

8<sup>me</sup>. Les capitaux & les effets des absens qui ne seront pas revenus dans le pays au terme fixé, sont compris dans la rigueur du présent décret; en conséquence de quoi, après que la liste des absens qui auraient dû revenir aura été publiée par ordre du Conseil, quiconque ayant en dépôt leurs capitaux, leurs effets, ou des sommes prêtées par eux, devra les dénoncer au Département de Finance, sous peine de payer le double de la somme qu'il aurait remboursée au mépris de cette défense, ou qu'il soustrairait à la connaissance du Gouvernement.

9<sup>me</sup>. Cette Ordonnance sera insérée dans toutes les feuilles publiques.

*Le 5  
gbre.* Le Président Zakrzewski, à la tête d'une Députation du Magistrat de la Ville de Varsovie, remercie le Conseil, au nom de ses habitans, de les avoir exemptés de loger le militaire; ils protestent avoir été constamment Citoyens zélés pendant l'Insurrection Nationale & assurent que ce ménagement pour eux de la part du Gouvernement, est un aiguillon qui les portera à redoubler leurs efforts pour le soutien des droits de la Nation. Le Conseil témoigne sa satisfaction du Civisme des habitans de Varsovie, qui ont si bien mérité de la Patrie, & ordonne d'en faire mention honorable dans son protocol.

Le Conseil assigne 20,000 florins pour soulager les Citoyens pauvres qui font le service militaire, & pour payer les réparations des armes.

Le Suplément Linowski présente un projet sur les relations à établir entre les Départemens & leurs Députations respectives, & sur la responsabilité de ces Comités quant à leurs opérations; le Conseil désigne 3 de ses membres pour examiner ce projet.

*Le 6  
gbre.* Enjoint au Département de Finance de payer tous les mois 3466 florins & demi pour l'entretien de la Chancellerie du Conseil.

Le Département d'Instruction demande qu'on lui fasse remettre 53,786 florins 16 gros, qui dévaienr être versés dans sa caisse, mais qui ont été employés pour les besoins militaires; renvoyé au Département de Finance.

Assigné 5000 florins pour la caisse des Invalides.

Sosnowski, Commissaire du Conseil, l'informe que la Terre de Stęzyca a déjà fait transporter à Varsovie ce qui a été ordonné pour l'habillement des troupes.

Les Pères des Ecoles Pieuses se plaignent, de ce que le Prélat Szembek a conféré une Prévôté, dont ils étaient légalement en possession; décrété que la Prévôté restera aux Pères jusqu'à ce qu'il soit prouvé à qui appartient le droit de collation.

Plainte du Citoyen Krasnodębski, d'avoir été foulé sur ses terres par des Citoyens de l'arrière-ban; décrété qu'il s'adressera d'abord à la Commission du Bon Ordre dont ressort sa terre, & qu'il pourra en appeler au Conseil.

Le Magistrat de Varsovie demande: *imo.* Que la défense de ne vendre ses productions autrement que pour les besoins du fisc soit mitigée; renvoyé au Département des Vivres, qui présentera un projet sur la manière de lever les inconveniens qui résultent de cette défense. *2do.* Qu'il soit fait en sorte, que dans les Provinces, les billets du trésor soient acceptés sans difficulté pour les vivres; enjoint au Département de Finance de prendre des mesures pour que dans les Provinces les grands billets du trésor soient échangés contre de petits, afin de faciliter la circulation.

Le Conseil nomme par scrutin 7 personnes, qui composeront à l'avénement le Comité d'Emprunt.

### *Présidence du Citoyen Dembowski.*

Le Sous-Lieutenant Baranski observe au Conseil, qu'il faudrait faire rendre compte aux Officiers d'Etat-Major retraités du service pendant l'Insurrection actuelle, de 1000 florins reçus en 1792 pour leur équipement de campagne; Renvoyé au Généralissime; ne point accorder de secours aux veuves d'Officiers, sans l'attestat du Chef du Régiment où servait le défunt, afin d'être assuré qu'elles sont réellement dans le cas d'être secourues; Renvoyé au Département des Besoins Militaires. Cet Officier offre à la Patrie 20 florins par mois de sa paye: Accepté & enrégistré dans le Protocol.

La Commission du Bon Ordre de Mazovie représente au Conseil, que plusieurs créanciers font des prétentions à la charge de Lavanda, Assesseur de la ci-devant Légation Russe, actuellement sous la sauvegarde de la Nation, & qui réclament contre la résolution du Conseil du 25 7bre, laquelle a ordonné de lui rendre ses effets; décreté que la Commission doit s'en tenir strictement à la résolution du 25 7bre.

Assigné contre la quittance du Trésorier Krauze, pour la solde des troupes de la République, 150,000 florins, dont 100,000 en argent comptant, & 50 en billets du trésor.

Le Généralissime nomme Supléans au Département de Finance, Stanislas Leduchowski & Louis Gutakowski.

Tomaszewski, Commissaire du Conseil dans le Palatinat de Lublin, rend compte de toutes ses opérations; le Conseil les approuve & lui en témoigne sa satisfaction.

Le Conseil confère au Département de Finance la Surintendance sur le Comité des Billets du Trésor, sous l'obligation d'être responsable au Gouvernement pour toutes les opérations du dit Comité; le Conseil décrète cependant, qu'aucun nouveau genre de billets du trésor ne pourra être mis en cours, ni par le susdit Comité, ni par le Département de Finance, que le Conseil n'ait été informé auparavant de leur valeur, forme & quantité, & qu'il n'en aye permis la distribution. Le Département de Finances inspectera les registres & les opérations du Comité susmentionné, il en informera le Conseil, & proposera les émolumens à fixer aux employés du dit Comité.

Le Conseil prescrit quelques réglemens au Département des Vivres, sur la manière d'obvier aux difficultés, & de terminer les différends qui s'élèvent à l'occasion des magazins pris sur l'ennemi, ainsi que sur les livraisons faites aux magazins Nationaux, soit en productions du pays, soit en celles qui viennent de l'étranger.

*Letto 100  
G 11 8bre.* Le Citoyen Bertho fait offre de donner gratuitement leçon de génie & d'architecture militaire à 20 jeunes gens; renvoyé au Département d'Instruction.

Le Comandant de Varsovie demande, que le Département des Vivres en fournit aux hôpitaux militaires, au prix coûtant; le Conseil répond qu'il a donné des ordres en conséquence, mais que ce Comandant doit déclarer la quantité dont il a journallement besoin.

Le Citoyen Kopczynski porte plainte d'un Jugement rendu contre lui par Kowalski, Bourgmestre du 1er Cercle; renvoyé au President de la Ville, commandant la Municipalité militaire.

Accordé & assigné 3000 florins de gratification à 500 soldats qui ont travaillé aux fortifications de Prague.

Le Comité Central de Lithuanie informe le Conseil, qu'il a envoyé à Varsovie ses archives, les argenteries, & sa caisse: Enjoint au Département du Bon Ordre de placer les archives en lieu sûr, & au Département de Finance de recevoir les deux autres objets.

Le Citoyen Kielkiewicz fait don à la Patrie de 2000. florins qui lui sont dus sur la ferme d'une fabrique de fer.

On lit un écrit de la Commission du Bon Ordre de Lomza, relatif à l'envoi des billets du trésor dans cette terre & à l'exportation des vivres au delà de la Narew. Renvoyé au Département des vivres.

Le Comité chargé d'évaluer les pertes qu'ont essuyé divers Citoyens pendant le siège de Varsovie, en remet la Note au Conseil, & demande un fond pour ses dépenses indispensables. Renvoyé au Département du Bon Ordre.

Les habitans de Czostchow se plaignent de ce que le propriétaire de cette terre, sans avoir égard à l'état où cette guerre les a réduits, exige d'eux comme ci-devant, les mêmes redevances en argent: répondre, que le Conseil espère de ce propriétaire qu'il n'oubliera pas ce qu'il doit à l'humanité envers des individus qui ont contribués jusqu'ici à augmenter ses revenus & qui doivent actuellement être soulagés dans leurs redevances.

Enjoint au Département d'Instruction de préparer une adresse aux habitans de la Prusse Orientale & Occidentale.

Le Conseil a reçu aujourd'hui la triste nouvelle de la bataille perdue le 10. du courant près de Macieiewice, dans laquelle le Généralissime couvert de blessures a été fait prisonnier avec les Généraux Sierakowski & Kaminski, par les Russes commandés par le Général Fersen. Le 12  
8bre.

Il s'est assemblé extraordinairement & a désigné à l'unanimité le Lieutenant Général Wawrzecki, pour remplacer Thadée Kosciuszko; Il enjoint en conséquence au Président de semaine de notifier au premier le choix qui a été fait de sa personne, & de lui ordonner de se rendre incontinent à Varsovie. En attendant l'arrivée du nouveau Généralissime, le commandement général des troupes a été donné au Lieutenant Général Zaiaczek.

Quoique cette nouvelle ait répandu une tristesse générale dans l'armée & dans la capitale, chacun considérant la perte du brave Kosciuszko comme celle de ce qu'il avait de plus cher, cet événement n'a cependant pas ébranlé la fermeté de la Nation Polonoise, constamment résolue de vaincre ou de mourir; au contraire chacun brûle d'un nouveau feu inspiré par le désir de venger cette perte, ainsi qu'on peut en juger par les pièces suivantes émanées à cette occasion.

## Proclamation du Conseil Suprême National à la Nation.

Citoyens, en vous insurgeant dans l'intention de récupérer la Liberté & de sauver la Patrie, vous avés témoigné & juré solemnellement à Dieu que les plus grandes contrariétés, que les plus grands revers ne pourraient ébranler votre fermeté. Il a plu à la Providence qui tient en ses mains le sort des Nations d'éprouver votre constance. Thadée Kosciuszko que vous avés élu Chef suprême de la force armée, vient d'être fait prisonier dans un combat sanglant avec l'ennemi. Ce triste événement, remplit certainement vos cœurs d'une juste tristesse, & votre sensibilité est un tribut bien dû à la vertu de ce digne Citoyen victime de son amour pour la Patrie. Mais Citoyens gardés vous de désespérer & d'enterrer avec son sort les espérances de la Patrie. Rapellés vous la devise que vous avés adoptée, la liberté ou la mort; conservés l'esprit d'union, redoublés de zèle & de courage & Dieu bénira encore la bonté de notre cause.

Le Conseil Suprême vous promet qu'il restera à son poste, qu'il défendra avec vous la liberté ou périra avec elle. Pour remplir le devoir que lui prescrit l'Acte d'insurrection, il a nommé un nouveau Chef suprême de la force armée, Thomas Wawrzecki Lieutenant Général a été élu. Citoyens, vous connaissez son caractère recommandable, vous connaissez ses vertus civiques & militaires; Le Conseil espère, que non seulement vous ne vous laisserez point abattre par le malheur, mais même que vous rassemblerez toutes vos forces pour le salut de la Patrie & qu'étayé par votre énergie, vous le mettrés encore en état de maintenir la défense de la Patrie & de la liberté.

Donné à la Séance du Conseil ce 12. Octobre.

### *Lettre du Conseil à Kosciuszko Généralissime.*

Le Conseil pleure dans ton malheur celui de la Patrie. Il n'avait pas dans les événemens du sort la confiance qu'il n'a jamais cessé d'avoir dans ta vertu. Le devoir de bon Citoyen & ton exemple nous préservent de désespérer de la Patrie. Tant qu'il te sera permis de t'adresser au Conseil, fais lui connaître hardiment tes besoins & ceux des braves compagnons de tes travaux qui partagent aujourd'hui

ta triste situation. Le Conseil apprécie tellement ta personne, qu'il restituerait volontiers en échange à l'ennemi tous ses prisonniers, & qu'il n'y a pas dans le Conseil un seul individu qui ne troquât avec joie sa liberté contre la tienne. Par un événement rare Généralissime, tu reçois de tes contemporains ce tribut que la postérité la plus reculée te rendra un jour. Tels sont les sentimens que le Conseil Suprême m'enjoint de te témoigner en ma qualité de Président de semaine, j'y joins ceux de mon profond respect.

*Signé THADE'E DEMBOWSKI, Président.*

Le Conseil fait inviter à la Séance les Généraux Zaiaczek & Orłowski pour concerter avec eux les mesures à prendre, vu la perte qu'a fait la Nation du Généralissime Kosciuszko.

### Jugement Criminel Militaire.

Ce Tribunal a fait remettre en liberté le Lieutenant Colonel Brodowski arrêté sur de faux soupçons, de liaison avec les Prussiens; Il a déclaré que cette arrestation momentanée, ne peut blesser en aucune manière l'honneur de cet Officier.

A condamné à 3. mois de prison Michel Lelever, pour avoir tenu des propos contraires à l'insurrection, & avoir indiqué aux Prussiens les chevaux d'un de ses concitoyens, afin de préserver les siens d'être pris.

Renvoyé au Jugement Criminel de Lublin, comme Citoyen de ce Palatinat & comme ayant été pris sur les lieux, Gaspard Suchodolski arrêté par un détachement de la division du Général Sierakowski, sur des soupçons d'espionnage.

Condamné aux chaînes & aux travaux publics pendant deux ans, Balthasar Malinowski convaincu de vol.

Douze accusés innocemment d'espionnage ont été relâchés.

Michel Humniecki arrêté pour s'être approprié 46,389. fl: 27. gr: & d'autres effets provenants des dons patriotiques faits en 1792. par les Citoyens de la terre de Bielsk, condamné à rester détenu jusqu'à ce qu'il aura restitué cette somme & la valeur des effets, ou qu'il aura donné caution suffisante.

Joseph Skryzewski & Jacques Potentas, inculpés de complicité dans un assassinat, condamnés à six ans de travaux publics.

Sept détenus accusés faussement d'espionage & de favoriser les ennemis, relâchés.

Ignace Kontrym, Chanoine de Vilna, Curé de Grodno, Coadjuteur de Surasz, digne serviteur de l'Evêque Kossakowski, fidel partisan des Russes depuis bien des années, coopérateur actif de la perte de sa propre Patrie, ayant servi la Russie dans plusieurs intrigues, & en ayant été récompensé par des revenus Ecclasiastiques, condamné à perdre ses emplois, dignités & droits, & à passer le reste de ses jours dans le couvent des Capucins de Varsovie; son bien héréditaire confisqué au profit du trésor public; tous ses revenus Ecclasiastiques pris en administration par le Département de finance, à la réserve de 600. fl: pour son entretien; le reste de ses rentes, après en avoir prélevé de quoi pourvoir aux besoins essentiels des Cures, sera affecté aux hôpitaux militaires.

Le Jugement criminel militaire a fait citer Szmul Jacob Juif, entrepreneur de vivres & fourages, Cazimir Raczynski Maréchal de Cour de la Couronne, Théophile Zaluski Trésorier de Cour de la Couronne, Stanislas Bielinski Maréchal du rassemblement de Grodno, Florien Drewnowski, Antoine Pulawski, Michel Lopott Nonce au dit rassemblement, Jacinthe Malachowski ci-devant grand Chancelier de la Couronne, à comparaître par devant lui le 19. Novembre de l'année courante, sous responsabilité de leurs personnes & de leurs biens, comme accusés de trahison & de différents délits contre la Patrie, émigrés pendant la présente insurrection, & encore actuellement d'accord avec les ennemis de la République.

Le Tribunal a condamné à la corde 3. voleurs convaincus de plusieurs récidives; Il a infligé des punitions limitées à quelques receliers ou convaincus de complicité.

### Département de Finance

A fait publier un Universal, par lequel conformément à l'injonction du Conseil, il ordonne à tous ceux qui ont des dépôts appartenants aux personnes décrétées dont les biens sont confisqués au profit du trésor

trésor d'en informer le Département de Finance ou les Comissions du Bon Ordre, dans l'espace de six semaines, sous peine, pour ceux qui ne les dénonceraient pas d'être considérés comme ayant fraudé le trésor public. Ceci regarde également ceux qui doivent quelque somme aux décrétés. Les six semaines écoulées, il sera permis à un chacun d'être délateurs de ces effets ou dépôts, & le délateur aura le cinquième de la valeur de l'effet dénoncé.

### Faits Militaires.

C'est à tort qu'il n'a pas été fait mention dans son temps, du fait suivant, extrait d'un rapport du Général Prince Poniatowski: nous venons seulement d'en être instruits.

Le 28 Septembre, le Lieutenant Trzcinski avec 50. Cavaliers passa la Bzura & poussa jusqu'à Tokary; Il y enleva une caisse Prussienne dans laquelle étaient 18440. fl.; En revenant il fut rencontré par un détachement ennemi assez considérable; cet Officier fit distribuer cet argent à sa troupe, & se faisant jour à travers les ennemis, repassa la Bzura sans perdre un seul homme, puis rassemblant l'argent, il le remit en entier à la caisse militaire.

### *Du même du 6. Octobre.*

Le Lieutenant Hohol à la tête d'une patrouille de 20. hommes ayant rencontré de l'autre côté de la Bzura 40. Prussiens, les a attaqués; après un rude combat où ils eurent plusieurs tués & blessés, les a obligé de se retirer; il leur a pris 4. soldats & 5. chevaux. Deux de nos *Towarzysz* ont été blessés; un troisième qui a fait une chute de cheval est resté prisonnier.

### *Raport du Capitaine Piasecki de Lęczno le 7. Octobre.*

Ayant reçu ordre de marcher de Trzemeszn vers Varsovie, j'ai rencontré à Gąbin 24. hussards Prussiens; tombant sur eux à l'improviste, j'en pris un & tué deux, les autres se sont enfuis. J'apprends de mon prisonier que ce détachement avait été envoyé de Kamion à Tokary pour escorter une caisse militaire; je retourne sur mes pas, j'enlève la caisse où je trouve 7380. fl: Je rencontre de rechef

derrière Gabin, près de Lipince 15. hussards ennemis; nous ayant apperçus, ils s'envuent vers Osmolin; nous les poursuivons en jettant de grands cris, nous en tuons un, nous en blessons & prenons 4. parmi lesquels se trouve l'Officier; ne pouvant les emmener, nous les avons laissé à Gabin avec ordre de les penser. J'ai pris 7. chevaux. Nous avons deux blessés. Je suis actuellement à la tête de 25. hommes à cheval & de 4. à pied.

Le Général Major Sierakowski mande que le 8. Octobre une de ses patrouilles a pris un Capitaine du génie & 10. hussards.

## Avis.

Le Département de Finance a mis en cours le 11. d'Octobre, les billets du trésor de 5. gros de cuivre: on peut s'en procurer tous les jours au bureau d'échange au palais de la République.